

DÉPARTEMENT
LOIRE
CANTON
RIVE DE GIER
COMMUNE
RIVE DE GIER

EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

<p>Nombre de Conseillers en exercice : 33  Présents : 25  Votants : 31</p>	<p><b>Séance du 29 janvier 2025 à 19h00</b>  Le Conseil Municipal de la commune de Rive-de-Gier, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, en salle du Conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Vincent BONY, Maire.</p>
<p>Délibération :  <b>N° DEL_2025_012</b>    OBJET :  VENTE D'UN TERRAIN SIS 39 AVENUE  MARECHAL JUIN (AS171 174 M²) À  L'ANEF</p>	<p><b>Date de convocation :</b>    <b>Étaient présents</b>  M. Vincent BONY, Mme Caroline BENOUMELAZ, M. François TAMBUZZO, Mme Marlène ESTEVEZ, M. Julien CHANELIERE, Mme Céline CLAUDE, M. Ridha GUICHARD, Mme Carole TAMBUZZO, M. Jean POINT, Mme Fatiha BOUZAGHAR, Mme Joséphine CALTAGIRONE, Mme Pascale FOURNIER, Mme Isabelle CHAUVE, M. Laurent GONZALES, M. Christophe TOTEL, Mme Saloi EL OUNI, Mme Leila MECHTAR, Mme Esther BONCORI, Mme Nasira DEBBAH, Mme Séverine REYNAUD, M. Jean-Louis FONTBONNE, Mme Katy BORREGO, M. Damien LEFORT, M. Frédéric MARINELLI, Mme Fanny LASSABLIERE    <b>Étaient absents</b>  M. Jean-Pierre GRANATA, Mme Nadia MEBARKI    <b>Ont donné pouvoir</b>  Thierry ALVAREZ (pouvoir à Jean POINT)  Alexandre PETIAUX (pouvoir à François TAMBUZZO)  Djemila BOUAOUD (pouvoir à Katy BORREGO)  Jean-Louis VALENTE (pouvoir à Damien LEFORT)  Anne-Marie GAUDENCIO (pouvoir à Séverine REYNAUD)  Cendrine BARLET (pouvoir à Fanny LASSABLIERE)</p>
	<p><b>Secrétaire de séance :</b> M. Julien CHANELIERE</p>

**Rappel et références :**

Vu les articles L 2121-29 du CGCT,  
Vu les articles L 2241-1 et suivants du CGCT précisant que le conseil municipal délibère sur la gestion des biens et les opérations immobilières effectuées par la commune, que toute cession d'immeubles ou de droits réels immobiliers donne lieu à délibération motivée du conseil municipal, portant sur les conditions de la vente et ses caractéristiques essentielles  
Vu l'avis du Pôle d'Évaluation Domaniale de la Direction Générale des Finances Publiques, rendu le 6 mai 2024 pour la parcelle AS171 d'une contenance de 174 m² (réf OSE : 2024-42186-28733),

**Contenu :**

L'Association Nationale d'Entraide Féminine (ANEF) est une association chargée d'accompagner ses bénéficiaires (enfants, adultes, familles...) en fonction de leurs besoins, vers une prise en charge adaptée, vers un logement accessible, vers une insertion sociale et professionnelle. Elle a fait part de son souhait d'acquérir la parcelle AS171, située face à son bâtiment (39 avenue Maréchal Juin), et actuellement propriété communale afin de disposer du terrain et de le clôturer. Cette parcelle n'a pas d'intérêt pour la commune et peut être cédée à l'ANEF LOIRE, sachant que l'installation de la clôture ne devra pas empiéter sur le domaine public, ni entraver le passage de piétons et qu'elle est soumise à autorisation d'urbanisme.

**Propositions :**

- Il est demandé à l'assemblée délibérante :
- d'approuver la cession de la parcelle AS171, 39 avenue Maréchal Juin, d'une contenance de 174 m² au profit de l'ANEF LOIRE (dont le siège est situé 3 Rue Charles Rebour 42100 Saint Étienne) au prix de 9 600,00 € ;
  - de confier à Maître THIBOUD, notaire à RIVE DE GIER, la rédaction des pièces nécessaires à la concrétisation du projet ;
  - d'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant légal, à faire toutes les diligences nécessaires pour aboutir à la cession de ce terrain d'agrément par vente de gré à gré, dite amiable, dans les conditions prévues au CGCT et dont l'acte sera dressé par un notaire dans les conditions de droit commun ;

**Point financier :**

Imputation budgétaire : URBANISME-024-020-024 (crédits inscrits au budget 2025) : .....9 600,00 €

**Plan :**



**Le Conseil municipal adopte à l'unanimité la présente délibération**

**Le Maire,  
Vice-Président de Saint-Etienne Métropole,  
Vincent BONY**

**Le secrétaire de séance,  
Julien CHANELIERE**